

VU DANS LA PRESSE

17 Septembre 2007, LEMONDE.FR avec AFP et Reuters

Extraits *

La justice européenne a confirmé la condamnation de Microsoft

La justice européenne a confirmé, lundi 17 septembre, pour l'essentiel, la condamnation pour abus de position dominante du groupe américain Microsoft, prononcée en mars 2004 par la Commission européenne, ainsi que l'amende record de 497 millions d'euros dont il avait écopé. La Commission européenne a immédiatement "salué" cette décision, qui risque d'obliger le géant américain des logiciels à revoir ses lucratives pratiques commerciales...

Plus que cette somme astronomique – une bagatelle pour le groupe multimilliardaire –, l'entreprise américaine contestait les deux mesures correctives imposées par la Commission. Celle-ci avait alors contraint Microsoft à commercialiser une version de son système d'exploitation Windows – qui équipe 92 % des PC de la planète –, purgée du logiciel Media Player. Elle estimait en effet qu'en intégrant automatiquement le Media Player à Windows, le groupe se servait de sa position dominante pour éliminer ses concurrents sur le marché des logiciels audio-vidéo.

La Commission estime que cette pratique a permis à Microsoft d'éliminer le navigateur internet Netscape, puis le logiciel audio-vidéo Real Player. Par ricochet, elle juge que cela sape l'innovation. Cet arrêt va donc avoir un impact énorme sur Microsoft, qui va devoir repenser toute sa stratégie, du moins sur ses produits vendus en Europe. En outre, les autorités américaines, nippones ou coréennes de la concurrence, qui ont déjà toutes condamné Microsoft à un moment ou à un autre pour abus de position dominante, pourraient s'en inspirer pour réclamer la même chose.

Sa victoire sur le volet documentation technique devrait également être un encouragement pour la Commission, qui devrait continuer son offensive à l'encontre de l'américain. La Commission a laissé planer sur le groupe la menace de nouvelles amendes... En juillet 2006, elle l'avait déjà condamné à payer 280 millions d'euros d'amende supplémentaire pour son retard à fournir les informations techniques nécessaires. Elle pourrait maintenant enfoncer le clou, et lui réclamer jusqu'à un milliard supplémentaire.

* Référence web : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-955905,0.html>